

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 Février 2016

PRESENTS : Tous sauf Christophe GESLOT, Jacques ADRIANSEN, Jérémy PASTEUR

Mme Sylvie ZILIO a été nommée **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 21 janvier 2016 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 1 : ATTRIBUTION DU LOGEMENT AU CHENE

Concernant le logement « Au Chêne » sis 2 rue des Essarts, M. le Maire précise qu'un dossier a été déposé par M. JEANBOURQUIN Jérémy et Mme DAVID Sabrina.

La location se fera moyennant un loyer mensuel de 612,25 €.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition et attribue le logement à M. JEANBOURQUIN Jérémy et Mme DAVID Sabrina.

M. le Maire évoque la situation des garages ouverts pour les logements Au Chêne. Le Conseil envisage de voir pour des solutions de fermeture des 2 garages ouverts (cloison + porte) dans les mois à venir.

DELIBERATION N° 2 : RESILIATION DU BAIL DE CHASSE

M. le Maire fait suite au rendez-vous de mardi 26/01/2016 avec les membres du bureau de l'ACCA de Roset-Fluans et les membres de la Commission bois et forêt, suite à la demande de M. Daniel Comte, Trésorier de l'ACCA.

M. le Maire informe le Conseil qu'à l'issue de cette réunion, il a été convenu de résilier le bail de chasse actuel, afin de travailler sereinement sur la rédaction d'un nouveau bail. Une rencontre est prévue début février entre la Commission Bois Forêt et l'ACCA.

M. le Maire propose donc au Conseil de résilier le bail de chasse avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de résilier le bail de chasse à compter du 1^{er} septembre 2016. Celui-ci sera notifié par LRAR à M. le Président de l'ACCA.

DELIBERATION N° 3 : LANCEMENT APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE VOIRIE DE LA CORNE (RUE DE CHARCHILLAC)

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres pour les travaux de voirie prévues sur La Corne (rue de Charchillac et rue de la Fontaine) sous réserve des notifications effectives des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres sous réserve des notifications effectives des subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Compte rendu affiché le 04 février 2016

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN